

# TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN INFORMATIQUE



---

## TÂCHES

- Le technicien en informatique effectue des travaux techniques concernant la programmation (codification, développement de données tests, tests, correction) à partir de systèmes dont le cadre général est établi par l'analyste en informatique.
- Il installe et développe des logiciels, les configure et les maintient à jour.
- Il effectue divers travaux reliés aux bases de données, incluant la surveillance.
- Il applique les procédures de sécurité et de sauvegarde des données ; il **gère les droits d'accès aux systèmes d'information** informatisés.
- Il fournit un **support technique aux utilisateurs** des logiciels et des équipements informatiques et intervient lors d'interruption de service.
- Il élabore les plans de câblage destinés à relier les divers services au centre de traitement.

## ÉTUDES NÉCESSAIRES

**DEC** en informatique

## DURÉE D'ÉTUDES POST-SECONDAIRES

3 ans

## SALAIRE

Horaire : de **20 \$ à 29 \$**

## QUALITÉS REQUISES

**Rigueur, esprit d'analyse, persévérance.**

## ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Dans toutes les installations.